



Demander une bourse de collègue

En ligne c'est plus simple et efficace !

Du 1^{er} septembre au 15 octobre 2020

Vous êtes plus
de **400 000**
à avoir fait une
demande en ligne
en 2019

Les indispensables pour ma demande de bourse en ligne



Mon avis d'impôt 2020



L'identifiant
et le mot de passe
de mon compte
Éducation nationale (ATEN)
fournis par le collègue
ou
de mon compte
France Connect



Mon adresse
de messagerie
électronique

Le déroulement de ma demande

1 Je me connecte à **Scolarité services** avec mon compte ATEN ou



<https://teleservices.ac-nice.fr/ts>

Un guide est mis à ma disposition pour m'aider à me connecter.

2 Je fais une seule demande pour tous mes enfants scolarisés dans le même collègue.

3 Je donne mon accord pour l'actualisation de mes informations fiscales chaque année durant la scolarité de mes enfants au collègue. Dans ce cas, je n'ai plus besoin de faire une demande de bourse à chaque rentrée.

4 Je vois immédiatement si j'ai droit à une bourse et son montant.

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, n'oubliez pas de le signaler à l'établissement : vous avez le droit à l'erreur.

education.gouv.fr/aides-financieres-college

Sanary, le 1^{er} septembre 2020

OBJET : Bourse en Ligne

Mesdames, Messieurs,

L'Education Nationale met à votre disposition un ensemble de services pédagogiques et administratifs, accessibles à l'adresse internet suivante:

<http://teleservices.ac-nice.fr/ts>

Parmi ces services, nous attirons votre attention sur le fait que désormais vous devez faire votre demande de bourse en ligne. Dans le cas où vous rencontreriez des difficultés de prise en main de ces services, nos secrétariats de Direction et d'Intendance pourront vous aider dans vos démarches dans la limite de leurs disponibilités. Les Services Sociaux et Associations locales pourront vous aider pour finaliser cette démarche.

Nous vous invitons à vous créer une adresse mail, adresse indispensable pour l'activation du compte Education Nationale. Vous trouverez ci-joint un courrier précisant votre identifiant et mot de passe provisoire (dans le cas d'une première connexion).

Dans le cas, où vous avez déjà utilisé votre compte, les identifiants et mot de passe restent les mêmes.

◆ ATTENTION : La durée de validité d'activation du compte est de 3 mois.

Nous invitons les familles en difficulté à rencontrer Mme ROBINOT, secrétaire de Direction, Mme PEREZ Secrétaire d'Intendance ou les Services Sociaux et Associations locales afin d'être aidées.

Un guide imprimable sera mis à votre disposition lors de votre première connexion au portail scolarité-services.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La Principale

N. IVANOFF

